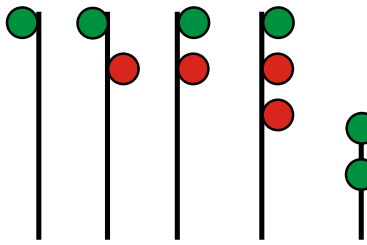
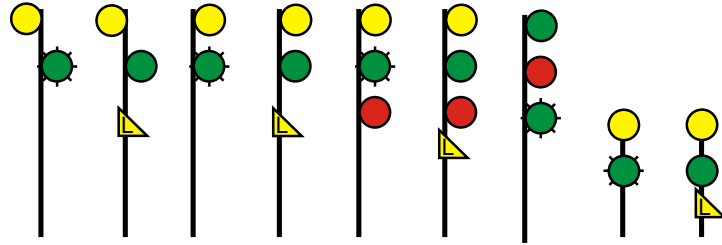


405



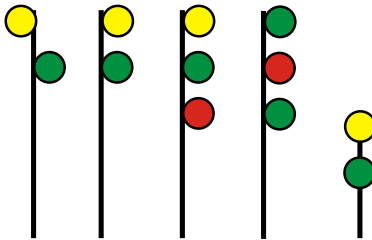
Vitesse normale
Avancer.

406



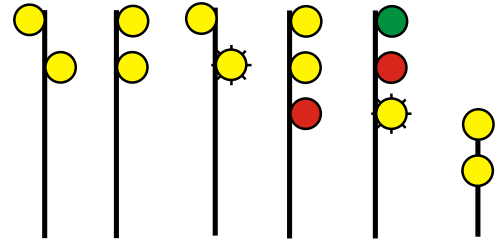
De vitesse normale
à vitesse limitée
Avancer: vitesse limitée à
l'approche du signal suivant.

407



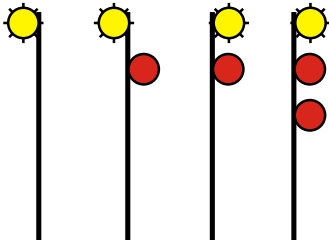
De vitesse normale
à vitesse moyenne
Avancer: vitesse moyenne à
l'approche du signal suivant.

408



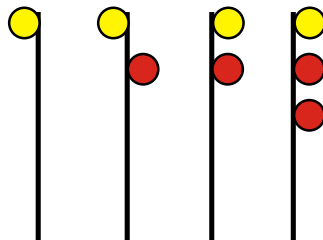
De vitesse normale
à petite vitesse
Avancer: petite vitesse à
l'approche du signal suivant.

409



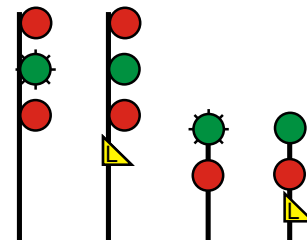
De vitesse normale
à arrêt différé
Avancer: le prochain signal est un
signal de vitesse normale à arrêt.
Être prêt à s'arrêter au second signal.

410



De vitesse normale
à arrêt
Avancer: être prêt à
s'arrêter au signal suivant.

411



De vitesse limitée
à vitesse normale
Avancer: vitesse limitée au
franchissement du signal
et des branchements.

412



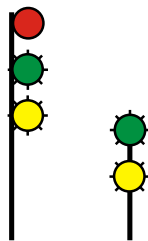
De vitesse limitée
à vitesse limitée
Avancer: vitesse limitée
au franchissement du
signal et des branchements
et à l'approche
du signal suivant.

413



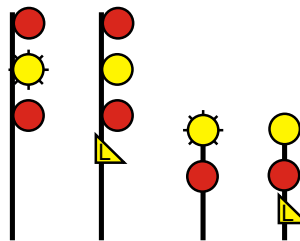
De vitesse limitée
à vitesse moyenne
Avancer: vitesse limitée au
franchissement du signal
et des branchements,
vitesse moyenne à l'approche
du signal suivant.

414



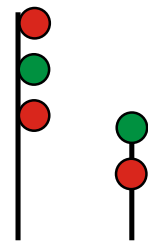
De vitesse limitée
à petite vitesse
Avancer: vitesse limitée au
franchissement du signal
et des branchements,
petite vitesse à l'approche
du signal suivant.

415



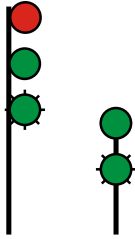
De vitesse limitée
à arrêt
Avancer: vitesse limitée au
franchissement du signal
et des branchements.
Être prêt à s'arrêter au signal suivant.

416



De vitesse moyenne
à vitesse normale
Avancer: vitesse moyenne au
franchissement du signal
et des branchements.

417



De vitesse moyenne à vitesse limitée

Avancer: vitesse moyenne au franchissement du signal et des branchements, vitesse limitée à l'approche du signal suivant.

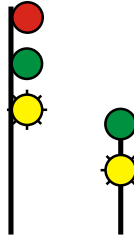
418



De vitesse moyenne à vitesse moyenne

Avancer: vitesse moyenne au franchissement du signal et des branchements et à l'approche du signal suivant.

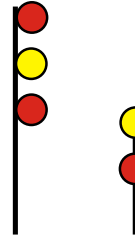
419



De vitesse moyenne à petite vitesse

Avancer: vitesse moyenne au franchissement du signal et des branchements, petite vitesse à l'approche du signal suivant.

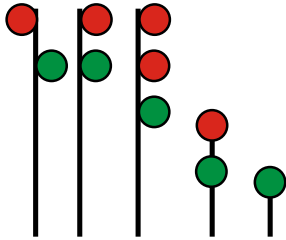
420



De vitesse moyenne à arrêt

Avancer: vitesse moyenne au franchissement du signal et des branchements. Être prêt à s'arrêter au signal suivant.

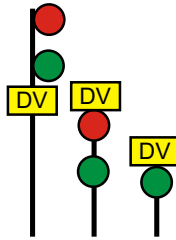
421



De petite vitesse à vitesse normale

Avancer: petite vitesse au franchissement du signal et des branchements.

421 DV



De vitesse de bifurcation à vitesse normale

Avancer: 25 mi/h au franchissement du signal et des branchements.

422



De petite vitesse à vitesse limitée

Avancer: petite vitesse au franchissement du signal et des branchements, vitesse limitée à l'approche du signal suivant.

423



De petite vitesse à vitesse moyenne

Avancer: petite vitesse au franchissement du signal et des branchements, vitesse moyenne à l'approche du signal suivant.

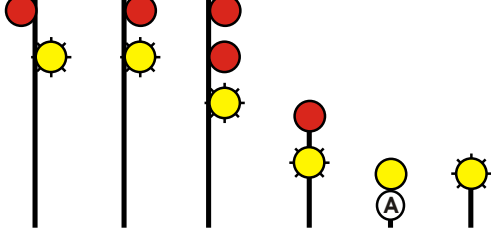
424



De petite vitesse à petite vitesse

Avancer: petite vitesse au franchissement du signal et des branchements et à l'approche du signal suivant.

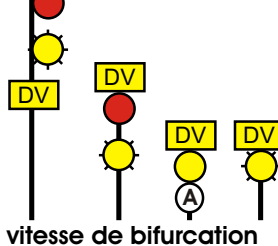
425



De petite vitesse à arrêt

Avancer: petite vitesse au franchissement du signal et des branchements. Être prêt à s'arrêter au signal suivant.

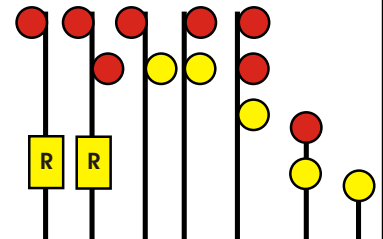
425 DV



De vitesse de bifurcation à arrêt

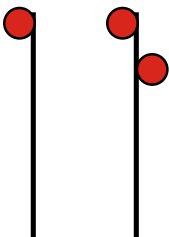
Avancer: 25 mi/h au franchissement du signal et des branchements. Être prêt à s'arrêter au signal suivant.

426



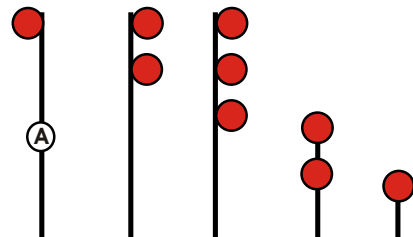
Signal de marche à vue
Avancer à vitesse de marche à vue.

428



Arrêt permissif
S'arrêter, puis avancer à vitesse de marche à vue.

429



Arrêt absolu
S'arrêter.

Vitesse de marche à vue: Vitesse permettant de s'arrêter en deçà de la moitié de la distance de visibilité d'un matériel roulant ou d'un aiguillage mal orienté et qui ne doit jamais dépasser la petite vitesse.

Petite vitesse: 15 mi/h maximum (25 km/h)

Vitesse de bifurcation: 25 mi/h maximum (40 km/h)

Vitesse moyenne: 30 mi/h maximum (50 km/h)

Vitesse limitée: 45 mi/h maximum (76 km/h)

Vitesse normale: Vitesse autorisée pour ce type de train, dans l'indicateur en vigueur.

Charte Signaux REF ©2003 C&StL, Yvan-Martin Lévesque